

Conditions générales de vente Les Ateliers de Gen'

Article 1 : identification du Vendeur.

Geneviève Nyns
Les Ateliers de Gen'
Les Hauts du Ry Ternel 29
1461 Haut-Ittre
TVA BE0640 868 013

Article 2 : Application des conditions générales de vente

Sauf convention contraire, écrite et expresse, les présentes conditions générales sont applicables à toutes les offres, partenariats, prestations de services entre le vendeur et ses clients (ci-après l'Acheteur ou les Acheteurs).

Les présentes conditions générales de vente priment sur les éventuelles conditions générales de l'acheteur, sauf accord exprès, écrit et préalable du vendeur.

Le vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les nouvelles conditions générales modifiées s'appliqueront instantanément excepté pour ce qui concerne les commandes déjà acceptées par le vendeur et qui restent régies par les conditions générales en vigueur à la date de la confirmation de la commande.

Article 3 : Services et produits proposés

Les services et produits proposés sont notamment :

- Organisation et prestation d'ateliers de fabrication de produits naturels cosmétiques, d'hygiène et ménagers.
- Vente de produits naturels

Le service et les produits proposés sont destinés tant aux personnes physiques agissant dans un but privé qu'aux personnes physiques et morales agissant à des fins professionnelles.

Article 4 : Commande

Toute inscription à un atelier Les Ateliers de Gen', commande d'un atelier à domicile, en entreprise ou commande de produits naturels devra être confirmée par mail ou par la signature d'un contrat endéans les 3 jours après l'inscription ou la commande.

En passant commande auprès du vendeur, l'acheteur déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes conditions générales de vente.

Article 5 : Modalités d'exécution

1. Commande – Clients consommateurs
Lors de l'inscription à un de nos ateliers, la commande d'un atelier à domicile, un acompte de 50% du montant total de la prestation doit être payé dans les 5 jours qui suivent l'inscription. Le solde est payable au plus tard le jour de la prestation.
2. Commande – Clients professionnels
Pour toute commande, un acompte de 50 % sera demandé dès la signature du contrat. Le solde est payable à la livraison.
3. Assurance responsabilité liée à l'usage de locaux privés
Nos prestations se déroulent soit au siège du Vendeur soit chez l'Acheteur, soit chez un partenaire tiers. Le Vendeur dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle. Pour les ateliers organisés à domicile ou chez un partenaire, il incombe au propriétaire d'assurer sa responsabilité civile.

4. Responsabilité des produits

Le Vendeur garantit que les produits qu'il fournit pour la réalisation des produits sont naturels, sains et exempt de tout vice quelconque. Les formules pour l'assemblage des produits sont utilisées depuis plusieurs années. Le Vendeur fournit par ailleurs des conseils d'utilisation et de mise en œuvre des produits. Il incombe aux utilisateurs de respecter les consignes de fabrication et d'utilisation. Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de toute conséquence dommageable résultant du non-respect de ces consignes ou d'une sensibilité particulière et spécifique d'un utilisateur à l'un des composant naturel utilisé dans la fabrication des produits.

5. Retard de paiement

Toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt au taux prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales. Si l'acheteur est un consommateur au sens de la loi du 6 avril 2010 sur les pratiques de marché, l'intérêt de retard sera égal à l'intérêt légal majoré de 5%.

En cas de non-paiement, le vendeur aura le droit de suspendre ses prestations jusqu'au versement des sommes restant dues. Le consommateur tel que défini par la loi du 14/07/1991 peut exiger le bénéfice de l'application des mêmes indemnités et intérêts dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause, en cas d'inexécution de nos obligations.>> je ne comprends pas ce que cela veut dire ?

Article 6 : reports et annulation des prestations A. Report par le Vendeur

Le Vendeur pourra proposer un report de ses prestations pour des raisons légitimes. Le report de prestation ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande de prestation, à une demande d'indemnisation ou à une pénalité quelconque.

Un atelier pourra être décommandé par le Vendeur en cas de force majeure (maladie, conditions atmosphériques empêchant la circulation, etc.) ou en cas de nombre insuffisant de participants. En pareil cas, une autre date sera proposée et si elle ne satisfait pas le client, le vendeur remboursera le prix de la prestation sans autre indemnité.

B. Report par l'Acheteur

L'inscription d'un client consommateur à un atelier à domicile ou chez les partenaires pourra être annulée jusqu'à 8 jours calendrier avant la date prévue de la prestation. En pareil cas, le consommateur pourra récupérer son acompte. Au-delà de ce délai, aucune réservation de prestations acceptée par le vendeur ne pourra être annulée par l'acheteur sans l'accord écrit et préalable du vendeur. La commande d'un atelier par un client professionnel pourra être annulé jusqu'à 15 jours calendrier avant la date prévue de la prestation. En pareil cas, le client professionnel pourra récupérer son acompte. Au-delà de ce délai, l'acompte reste dû au vendeur.

Article 8 : Garantie – réclamation – contestation

Toute réclamation doit nous parvenir par écrit dans les huit jours de la réception de la facture.

Article 9: Litiges – médiation - Loi applicable

Le présent contrat est exclusivement régi par le droit belge.

Tout litige fera l'objet d'une négociation entre parties, le cas échéant, par le recours d'une médiation. En cas d'échec, le litige sera de la compétence exclusive des juridictions de Nivelles.